

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 6

23 janvier 2009

Sommaire

Arrêté ministériel du 8 décembre 2008 modifiant l'arrêté ministériel modifié du 29 octobre 2007 portant nomination des commissions d'examen de l'examen de fin d'études du régime technique et du régime de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique, année scolaire 2007/2008	72
Arrêté ministériel du 6 janvier 2009 portant institution d'une commission de formation aux fonctions d'assistance parentale	72
Arrêté grand-ducal du 9 janvier 2009 portant approbation des délibérations des conseils communaux aux termes desquelles ceux-ci ont fixé les nouveaux taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2009 en matière d'impôt foncier	73
Administration des Eaux et Forêts – Congé sans traitement	74
Administration de l'Enregistrement et des Domaines – Nomination	74
Administration Judiciaire – Examen de fin de stage – Examen de promotion	74
Conseil d'Etat – Prorogation des mandats	74
Corps diplomatique – Nomination	74
Entreprises d'assurances – Agents d'assurances agréés pendant le mois de novembre 2008	75
Entreprises d'assurances – «ABN-AMRO LIFE S.A.» – Agrément du directeur	75
Entreprises d'assurances – «ZURICH EUROLIFE S.A.» – Agrément du directeur	75
Entreprises d'assurances – «GENERALI Luxembourg SA» – Renonciation à l'agrément	75
Entreprises d'assurances – Transfert de portefeuille de l'entreprise d'assurances de droit britannique AXA Reinsurance UK Limited vers l'entreprise d'assurances de droit britannique AXA Global Risks (UK) Limited	76
Entreprises d'assurances – Transfert de portefeuille d'assurance vie partiel des entreprises d'assurances de droit britannique Scottish Mutual Assurance Limited et Scottish Provident Limited vers l'entreprise d'assurances de droit britannique The Royal London Mutual Insurance Society Limited	76
Entreprises d'assurances – Transfert de portefeuille de l'entreprise d'assurances de droit danois International Health Insurance danmark a/s vers l'entreprise d'assurances de droit britannique BUPA Insurance Limited	76
Entreprise des Postes et Télécommunications – Examen de promotion	76
Experts, traducteurs et interprètes désignés en application de la loi du 7 juillet 1971 portant en matière répressive et administrative, institution d'experts, de traducteurs et d'interprètes et complétant les dispositions légales relatives à l'assermentation des experts, traducteurs et interprètes – (106 ^e liste)	76
Profession d'avocat – Commission chargée d'aviser la reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur – Nomination	77
Tribunal administratif – Fixation des audiences publiques du 12 janvier 2009 au 15 juillet 2009 ...	78
Santé – Art de guérir – Pharmaciens	78
Tableau officiel au 31 décembre 2008 des marchés réglementés agréés au Luxembourg conformément à la loi du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers	78
Tableau officiel au 31 décembre 2008 des systèmes multilatéraux de négociation (MTF) exploités au Luxembourg conformément à la loi du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers	78

Arrêté ministériel du 8 décembre 2008 modifiant l'arrêté ministériel modifié du 29 octobre 2007 portant nomination des commissions d'examen de l'examen de fin d'études du régime technique et du régime de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique, année scolaire 2007/2008.

*La Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle,*

Vu la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue;

Vu le règlement grand-ducal du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires techniques et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien;

Vu le règlement grand-ducal du 27 juillet 2003 portant organisation de l'examen de fin d'études de l'infirmier en pédiatrie, de l'infirmier psychiatrique, de l'assistant technique médical de chirurgie, de l'infirmier en anesthésie et réanimation et de la sage-femme;

Vu son arrêté modifié du 29 octobre 2007 portant nomination des commissions d'examen de l'examen de fin d'études du régime technique et du régime de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique, année scolaire 2007/2008;

Arrête:

Art. 1^{er}. A la commission LTPES ED2 (Lycée technique pour professions éducatives et sociales), M. Georges MISCHO, professeur, Mme Sylvie KANDEL, psychologue, Mme Sonia HARTMANN, aspirant professeur, M. Gerhard HELD, chargé d'éducation, sont ajoutés comme membres suppléants.

A la commission LTAM TDG1 (Lycée technique des Arts et Métiers), M. John BOURKEL, professeur, est ajouté comme membre suppléant.

A la commission LTE TEC1 (Lycée technique d'Esch-sur-Alzette), Mme Marie DEGEE, candidat professeur, Mme Danielle KASS, professeur, Mme Tessy LOMMEL, candidat professeur, M. Pierre MARCHAL, professeur d'enseignement technique, sont ajoutés comme membres suppléants.

A la commission LTE TIF1 (Lycée technique d'Esch-sur-Alzette), M. Daniel BRAOJOS, professeur, M. Maurizio SPAGNUOLO, candidat professeur-ingénieur, Mme Marie DEGEE, candidat professeur, sont ajoutés comme membres suppléants.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Un exemplaire en sera expédié aux personnes concernées pour leur servir de titre.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

*La Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle,*
Mady Delvaux-Stehes

Arrêté ministériel du 6 janvier 2009 portant institution d'une commission de formation aux fonctions d'assistance parentale.

*La Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle,*

Vu l'article 5 du règlement grand-ducal du 6 octobre 2008 relatif à la formation aux fonctions d'assistance parentale portant exécution de la loi du 30 novembre 2007 portant réglementation de l'activité d'assistance parentale;

Arrête:

Art. 1^{er}. Il est institué une commission de formation aux fonctions d'assistance parentale.

Sont nommés membres de la commission:

Pour le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle:

Madame Chantal FANDEL, pédagogue-chargée de mission au Service de la formation professionnelle;

Monsieur Claude KUFFER, professeur-attaché au Service de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Pour le Ministère de la Famille et de l'Intégration:

Monsieur Jacques KÜNTZIGER, conseiller de direction 1^{ère} classe;

Madame Viviane ROCHA, assistante sociale.

Pour le secteur socio-éducatif:

Madame Caroline RUPPERT, chargée de direction Agence Dageselteren;

Madame Sandy DUHAUTPAS-LUCIUS, assistante parentale agréée.

Art. 2. Madame Chantal FANDEL assume la présidence de la commission. Le secrétariat est assuré par Madame Viviane ROCHA.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Mémorial et copie sera transmise aux membres de la commission pour leur servir de titre et à la Cour des Comptes pour information.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

*La Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle,
Mady Delvaux-Stehres*

Arrêté grand-ducal du 9 janvier 2009 portant approbation des délibérations des conseils communaux aux termes desquelles ceux-ci ont fixé les nouveaux taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2009 en matière d'impôt foncier.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu les délibérations des conseils communaux reprises dans le tableau en annexe aux termes desquelles ceux-ci ont fixé les nouveaux taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2009 en matière d'impôt foncier;

Vu la loi modifiée du 1^{er} mars 1952 modifiant certaines dispositions relatives aux impôts directs;

Vu la loi modifiée du 1^{er} février 1967 modifiant certaines dispositions de la loi sur l'impôt foncier relatives aux taux communaux;

Vu l'article 105 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. Sont approuvées les délibérations des conseils communaux aux termes desquelles ceux-ci ont fixé les nouveaux taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2009 en matière d'impôt foncier tels qu'ils sont repris dans le tableau ci-après:

Communes	A	B	B1	B2	B3	B4	B5	B6	Date Délibération
Beaufort	360	360							15 décembre 2008
Bissen	300		450	300	300	150	400	400	22 décembre 2008
Boevange/Attert	375	375							2 décembre 2008
Burmerange	300		445	300	160	160	300	300	4 décembre 2008
Clemency	350		550	350	200	200	350	350	22 décembre 2008
Clervaux	350	350							15 décembre 2008
Dalheim	300	300							17 décembre 2008
Diekirch	500		750	500	250	250	500	750	18 décembre 2008
Dippach	240		370	240	130	130	240	240	18 décembre 2008
Ell	300	300							18 décembre 2008
Ermsdorf	250		335	250	120	120	250	250	29 décembre 2008
Esch/Alzette	600		900	600	300	300	600	600	19 décembre 2009
Eschweiler	400	400							11 décembre 2008
Fischbach	320		450	450	450	165	500	600	22 décembre 2008
Grevenmacher	300		440	300	160	160	300	300	18 décembre 2008
Grosbous	350	350							5 décembre 2008
Heffingen	330		450	450	450	320	600	600	15 décembre 2008
Hesperange	500		750	500	250	250	500	500	5 décembre 2008
Hobscheid	300		445	300	160	160	300	300	19 décembre 2008
Hoscheid	370	370							18 décembre 2008
Koerich	325		450	325	150	150	325	325	9 décembre 2008
Kopstal	340		510	340	170	170	340	340	18 décembre 2008
Leudelange	220		350	220	120	120	220	220	10 décembre 2008

Communes	A	B	B1	B2	B3	B4	B5	B6	Date Délibération
Lintgen	350		500	350	175	175	350	350	17 décembre 2008
Luxembourg	500		750	500	250	250	500	500	15 décembre 2008
Manternach	200		300	200	100	100	200	200	23 décembre 2008
Mondercange	400		600	400	200	200	400	400	12 décembre 2008
Mondorf-les-Bains	430	430							17 décembre 2008
Pétange	400		640	400	200	200	400	400	12 décembre 2008
Putscheid	440		750	440	225	225	440	440	30 décembre 2008
Reckange	240		365	240	130	130	240	240	10 décembre 2008
Rumelange	340		510	340	170	170	340	340	19 décembre 2008
Schifflange	400		600	400	200	200	400	400	12 décembre 2008
Schuttrange	295		400	295	145	145	295	295	17 décembre 2008
Stadtbredimus	250	250							22 décembre 2008
Wahl	350	350							18 décembre 2008
Walferdange	400		600	400	200	200	400	400	4 décembre 2008
Weiswampach	500		800	500	290	290	500	500	22 décembre 2008
Wiltz	400		650	400	200	200	400	400	19 décembre 2008
Wincrange	450		600	450	220	220	450	450	16 décembre 2008
Winseler	400	400							16 décembre 2008
Kischpelt	500	500							18 décembre 2008

Art. 2. Notre Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

*Le Ministre de l'Intérieur et
de l'Aménagement du Territoire,*
Jean-Marie Halsdorf

Palais de Luxembourg, le 9 janvier 2009.
Henri

Administration des Eaux et Forêts. – Congé sans traitement. – Par arrêté grand-ducal du 19 décembre 2008, un congé pour travail à mi-temps pour élever un enfant non encore admis à la première année d'études primaires a été accordé à Monsieur Laurent BIRASCHI, inspecteur auprès de l'Administration des Eaux et Forêts pour la période du 5 novembre 2008 au 4 novembre 2009.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 9 janvier 2009, Madame Martine GOERGEN-KAMPHAUS, inspecteur hors cadre à l'administration de l'enregistrement et des domaines, a été nommée inspecteur à la même administration, avec effet au 18 février 2009.

Administration Judiciaire. – Examen de fin de stage. – Examen de promotion. – L'Administration Judiciaire organisera le 28 septembre 2009 un examen de fin de stage dans la carrière du rédacteur auprès de l'administration judiciaire.

L'Administration Judiciaire organisera le 19 octobre 2009 un examen de promotion dans la carrière du rédacteur auprès de l'administration judiciaire.

Conseil d'Etat. – Prorogation des mandats. – Par arrêté grand-ducal du 9 janvier 2009 Monsieur Alain MEYER a été continué dans ses fonctions de Président du Conseil d'Etat et Messieurs Victor ROD et Claude A. HEMMER ont été continués dans leurs fonctions de Vice-Présidents du Conseil d'Etat.

Corps diplomatique. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 14 novembre 2008 Monsieur Christian BIEVER, Conseiller de légation en service ordinaire, a été nommé Conseiller de légation première classe en service ordinaire.

Entreprises d'assurances. – Agents d'assurances agréés pendant le mois de novembre 2008.

Nom et domicile	Entreprises d'assurances	Date de l'agrément
CIANNARELLA Anne-Marie, Bertrange	AME LUX	24.11.2008
BREIDBACH Stefan, Luxembourg	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	24.11.2008
RÖDER Dieter, Echternach	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	03.11.2008
ALPHA SERVE S.à.r.l. représentée par M. Claude ESCHETTE, Luxembourg	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	03.11.2008
RD-IMMO S.à.r.l. représentée par M. Dieter RÖDER, Echternach	AXA ASSURANCES AXA ASSURANCES VIE	03.11.2008
ALEXANDRE Dominique, Bertrange	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE VIE	24.11.2008
WEISS Jean-Philippe, Luxembourg	BÂLOISE ASSURANCES BÂLOISE ASSURANCES VIE	11.03.2008
SCHUMACHER Pierre, Berchem	FOYER ASSURANCES FOYER VIE FOYER SANTE FOYER ARAG	11.03.2008
LENTZ Marc, Bous	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE DKV	26.11.2008
LOSCH André, Kockelscheuer	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE	27.11.2008
SCHAEFFER Michel, Luxembourg	LA LUXEMBOURGEOISE LA LUXEMBOURGEOISE-VIE DKV	04.11.2008
LHERMEROUT Sophie ep. FRAPART, Hobscheid	LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE	27.11.2008
VOLKMANN Stephan, Senningerberg	LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE	24.11.2008
JOHANNES Herbert, Luxembourg	PBV LEBENSVERSICHERUNG	03.11.2008
MEYER Lothar, Luxembourg	PBV LEBENSVERSICHERUNG	03.11.2008
BUATOIS Jean-François, Remich	SWISS LIFE	03.11.2008
SAINCLAIR S.A., représentée par M. Jean-François BUATOIS, Luxembourg	SWISS LIFE	03.11.2008

Entreprises d'assurances. – «ABN-AMRO LIFE S.A.». – Agrément du directeur. – En application de l'article 103 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et par arrêté ministériel du 22 décembre 2008, Monsieur René VANRIJKEL est agréé comme directeur de l'entreprise d'assurances «ABN-AMRO LIFE S.A.» pour une période de 6 mois touchant à son terme fin juin 2009, en remplacement de Madame Sabine LALLIER.

Entreprises d'assurances. – «ZURICH EUROLIFE S.A.». – Agrément du directeur. – En application de l'article 103 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et par arrêté ministériel du 5 janvier 2009, Madame Sabine LALLIER est agréée comme directeur de l'entreprise d'assurances «ZURICH EUROLIFE S.A.» en remplacement de Monsieur John M. VINCENT.

Entreprises d'assurances. – «GENERALI Luxembourg SA». – Renonciation à l'agrément. – Par arrêté ministériel du 24 décembre 2008, l'entreprise d'assurances «GENERALI LUXEMBOURG SA», avec siège social à L-1445 LUXEMBOURG, 4, rue Thomas Edison, a été autorisée à renoncer à son agrément dans toutes les branches pratiquées au Grand-Duché de Luxembourg.

Entreprises d'assurances. – Transfert de portefeuille de l'entreprise d'assurances de droit britannique AXA Reinsurance UK Limited vers l'entreprise d'assurances de droit britannique AXA Global Risks (UK) Limited. – La FSA, *Financial Services Authority*, autorité de contrôle du secteur des assurances du Royaume-Uni, a informé le Commissariat aux Assurances que l'entreprise d'assurances AXA Reinsurance UK Limited était autorisée à transférer l'intégralité de son portefeuille d'assurance non-vie vers l'entreprise d'assurances AXA Global Risks (UK) Limited [anciennement: AXA Marine & Aviation Insurance (UK) Limited] avec effet au 2 décembre 2008.

Le transfert devient opposable de plein droit aux preneurs d'assurance, assurés, bénéficiaires et autres créanciers dès cette publication.

Entreprises d'assurances. – Transfert de portefeuille d'assurance vie partiel des entreprises d'assurances de droit britannique Scottish Mutual Assurance Limited et Scottish Provident Limited vers l'entreprise d'assurances de droit britannique The Royal London Mutual Insurance Society Limited. – La FSA, *Financial Services Authority*, autorité de contrôle du secteur des assurances du Royaume-Uni, a informé le Commissariat aux Assurances que les entreprises d'assurances cédantes Scottish Mutual Assurance Limited et Scottish Provident Limited ont été autorisées à transférer une partie de leur portefeuille d'assurance vie vers l'entreprise d'assurances The Royal London Mutual Insurance Society Limited avec effet au 29 décembre 2008.

Le transfert devient opposable de plein droit aux preneurs d'assurance, assurés, bénéficiaires et autres créanciers dès cette publication.

Entreprises d'assurances. – Transfert de portefeuille de l'entreprise d'assurances de droit danois International Health Insurance danmark a/s vers l'entreprise d'assurances de droit britannique BUPA Insurance Limited. – Le FINANSTILSYNET, autorité de contrôle du secteur des assurances du DANEMARK, a informé le Commissariat aux Assurances que l'entreprise d'assurances International Health Insurance danmark a/s a été autorisée à transférer l'intégralité de son portefeuille d'assurance non-vie vers l'entreprise d'assurances BUPA Insurance Limited avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Le transfert devient opposable de plein droit aux preneurs d'assurance, assurés, bénéficiaires et autres créanciers dès cette publication.

Entreprise des Postes et Télécommunications. – Examen de promotion. – L'Entreprise des Postes et Télécommunications organisera les 11 et 12 mai 2009 un examen pour les fonctions d'artisan principal, de premier artisan principal et d'artisan dirigeant.

Experts, traducteurs et interprètes désignés en application de la loi du 7 juillet 1971 portant en matière répressive et administrative, institution d'experts, de traducteurs et d'interprètes et complétant les dispositions légales relatives à l'assermentation des experts, traducteurs et interprètes.

(106^e liste)

Suite à l'arrêté ministériel du 18 juillet 2008 portant en matière répressive et administrative, désignation d'experts, de traducteurs et d'interprètes, les personnes suivantes ayant prêté serment devant la chambre civile de la Cour Supérieure de Justice en date du 30 septembre 2008 ont été inscrites sur la liste des experts, traducteurs et interprètes:

I) liste des experts:

- **dans la branche bâtiment, génie civil et construction**
Monsieur Marc WINTERSDORF, 3, rue Beronis Villa, L-6550 Berdorf
spécialité(s): frigoriste, climatisation et électricité
- **dans la branche électro-mécanique**
Monsieur Axel Norbert OPP, 7, rue Roger Streff, L-6619 Wasserbillig
spécialité(s): installations et systèmes électriques et électroniques
- **dans la branche divers**
Monsieur Emil AEMISEGGER, 28, Cité Kauligwies, L-4954 Bascharage
spécialité(s): avaries/accidents sur tous types de biens meubles et immeubles
Monsieur Alain SCHMITT, 1, route de Berdorf, L-6409 Echternach
spécialité(s): estimation des dommages de gibier

II) liste des traducteurs et interprètes

Madame Georgia ARIDA, 55, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange
langue(s): anglais
grec

Madame Anna FANTAUZZI, 208, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

langue(s): anglais
italien

Madame Almudena FUERTES FERNANDEZ, 14, rue Henri VII, L-1725 Limpertsberg

langue(s): espagnol

Monsieur Jakub Kodym, 3, rue Saint Nicolas, L-7430 Fischbach (Mersch)

langue(s): slovaque
tchèque

Madame Inga BURKEL-LIAUBAITE, 200, rue de Kirchberg, L-1858 Luxembourg

langue(s): lituanienne

Madame Pascale Chantalat-Lorang, 15, an der Kehl, L-3929 Mondcerange

langue(s): allemand
espagnol

Madame Dagmar Christine MAIER, 25, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg

langue(s): allemand
anglais

Madame Jeanette NIELSEN, 55, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange

langue(s): danois

Madame Polyxeni PAVLIDOU, 55, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange

langue(s): anglais
grec

Madame Hanne Henne LUND PEDERSEN, 55, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange

langue(s): danois

Monsieur Vincenzo RINDONE, 37, route de Peppange, L-3270 Bettembourg

langue(s): italien

Monsieur François-Michel SAUVAGE, 13, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

langue(s): allemand
anglais

Monsieur Michal WITTMANN, 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus

langue(s): slovaque
tchèque

**Profession d'avocat – Commission chargée d'aviser la reconnaissance
des diplômes d'enseignement supérieur – Nomination.**

Le Ministre de la Justice,

Vu l'article 6 de la loi du 10 août 1991 déterminant, pour la profession d'avocat, le système général de reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur qui sanctionnent des formations professionnelles d'une durée minimale de trois ans;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} août 2000 portant nomination de Madame Andrée CLEMANG, Conseiller de direction 1^{ère} classe, comme membre de la commission chargée d'émettre un avis sur l'admission à l'épreuve d'aptitude à l'exercice de la profession d'avocat;

Arrête:

Art. 1^{er}. Madame Annick HARTUNG, Attachée de Gouvernement, est nommée membre de la commission chargée d'émettre un avis sur l'admission à l'épreuve d'aptitude à l'exercice de la profession d'avocat en remplacement de Madame Andrée CLEMANG, préqualifiée.

Art. 2. Une copie du présent arrêté sera remise à l'intéressée pour lui servir de titre. Une ampliation en sera adressée pour information à Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat, à Monsieur le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, à Monsieur le Procureur Général d'Etat, à Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à Luxembourg, à Monsieur le Président de la Chambre des Notaires ainsi qu'à la Cour des Comptes.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Le Ministre de la Justice,
Luc Frieden

Tribunal administratif. – Fixation des audiences publiques du 12 janvier 2009 au 15 juillet 2009.

A partir du 12 janvier 2009 jusqu'au 15 juillet 2009, les audiences publiques du Tribunal administratif sont fixées comme suit:

- Première chambre: – le lundi matin à 9.00 heures
 – le mercredi après-midi à 15.00 heures
- Deuxième chambre: – le lundi après-midi à 15.00 heures
 – le jeudi après-midi à 15.00 heures
- Troisième chambre: – le mardi après-midi à 15.00 heures
 – le mercredi matin à 9.00 heures
-

Santé. – Art de guérir. – Pharmaciens. – Par arrêté ministériel du 12 janvier 2009, Madame le Docteur Sophie LANCIERS, épouse BLECKER, née le 13 avril 1965, a été autorisée à exercer la profession de médecin-spécialiste en pédiatrie au Grand-Duché de Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 9 janvier 2009, Madame Vanessa THESEN, née le 29 avril 1980, a été autorisée à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 9 janvier 2009, Madame Isabelle LAROSCHE, née le 28 février 1979, a été autorisée à exercer la profession de pharmacien au Luxembourg.

Tableau officiel au 31 décembre 2008 des marchés réglementés agréés au Luxembourg conformément à la loi du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers.

- Bourse de Luxembourg
-

Tableau officiel au 31 décembre 2008 des systèmes multilatéraux de négociation (MTF) exploités au Luxembourg conformément à la loi du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers.

- Euro-MTF
-